

Le dispositif en faveur du bois énergie

Dans sa charte 2010-2022, les signataires ont affirmé l'importance de développer la filière bois-énergie. Elle est basée sur la valorisation économique du bocage, notamment des alignements d'arbres taillés en têtard, constituants essentiels, mais fragiles, de la trame verte du territoire.



Les trois Parcs naturels régionaux (*L'Avesnois, Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Esaut*) sont des territoires relativement boisés au regard de la région Nord-Pas de Calais. Ils sont engagés auprès de leurs partenaires pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité faunistique et floristique auxquels s'ajoutent des enjeux de mobilisation des ressources locales et renouvelables dans le respect de l'environnement.

Le développement de la filière bois-énergie s'inscrit ainsi dans plusieurs programmes régionaux :
- Le schéma régional d'orientation Trame Verte et Bleue, daté de 2007 (actuellement en cours de révision du fait de l'obligation réglementaire de dresser un Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE). En effet, l'utilisation du bois issu des haies et des alignements d'arbres têtards contribue au maintien et au renforcement des éléments de corridors écologiques.

Entretien avec Françoise Gion, directrice de l'Atelier, Agriculture, Avesnois Thiérache (AAAT)



Françoise Gion, directrice de l'AAAT de l'Atelier, Agriculture, Avesnois Thiérache, en compagnie de Jean-Pierre Millet, éleveur laitier à Bergues-sur-Sambre. Ce dernier a installé une chaudière à bois déchiqueté en 2006, pour son exploitation et son habitation, chauffage et eau chaude. Il dispose d'une plateforme de stockage de bois.

« Dans l'Aisne, les agriculteurs ont donné l'impulsion »

Quel a été le rôle de l'AAAT, basé à La Capelle ?

L'association, qui est une émanation du monde agricole, a fait le lien pour tout ce qui concernait les contrats, l'organisation, la gestion, les prix... Les collectivités ont suivi mais, au départ, elles n'y croyaient pas trop. Il a fallu expliquer la modernité du système, démontrer qu'il n'avait rien à voir avec les contraintes du « bois bûche », qu'il n'était pas réservé qu'aux agriculteurs et que les approvisionnements étaient sécurisés.

Et les plateformes de proximité, comment fonctionnent-elles ?

Les agriculteurs les ont aménagées sur leur exploitation. Ils stockent le bois déchiqueté et effectuent les livraisons avec des bennes. La SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), près d'Amiens, fédère les acteurs du bois de toute la Picardie et permet aux producteurs de plaquettes bocagères de répondre de manière coordonnée aux demandes des collectivités. La SCIC dispose d'un système avec soufflerie qui permet de livrer là où les bennes agricoles ne conviennent pas.

Les priorités régionales



Florian Le Meur est chargé de mission bois énergie au Parc depuis mars 2012.

En quoi consiste votre rôle ?

L'objectif principal de ma mission est de mettre en place une filière bois déchiqueté dont le bois provient de l'entretien des haies bocagères. Mon rôle, c'est de stimuler, convaincre, accompagner, monter des projets de chaufferies utilisant du bois déchiqueté. D'expliquer et de rassurer aussi, car la technologie n'est pas toujours bien connue. Les diagnostics et les études, sur les besoins, la faisabilité financière, les économies réalisées, le retour sur investissement, permettent aux personnes intéressées de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Comment faites-vous connaître cette mission du Parc ?

Par une présence aux manifestations, comme les Journées de l'Herbe ou la fête du Parc. On utilise aussi des lettres d'informations, le site internet du Parc. Mes collègues de terrain relaient aussi le message auprès des agriculteurs et les chauffagistes eux-mêmes nous font connaître auprès de leurs clients. Le bouche à oreille fonctionne bien aussi.

Qui visez-vous ?

Il y a aujourd'hui trois publics principalement concernés : les agriculteurs, les collectivités et les entreprises.

Et les particuliers ?

Ils peuvent être concernés par les micro-réseaux de chaleur organisés avec des agriculteurs qui supportent, eux-mêmes, les gros des investissements. Il y a aussi les particuliers qui disposent de grands locaux à chauffer, comme des propriétaires de gîtes. Pour les particuliers qui comptent différents modes de chauffage (poêle à bois, chaudière fuel, ballon d'eau chaude sanitaire électrique) l'installation d'une chaudière bois déchiqueté peut s'avérer rentable.

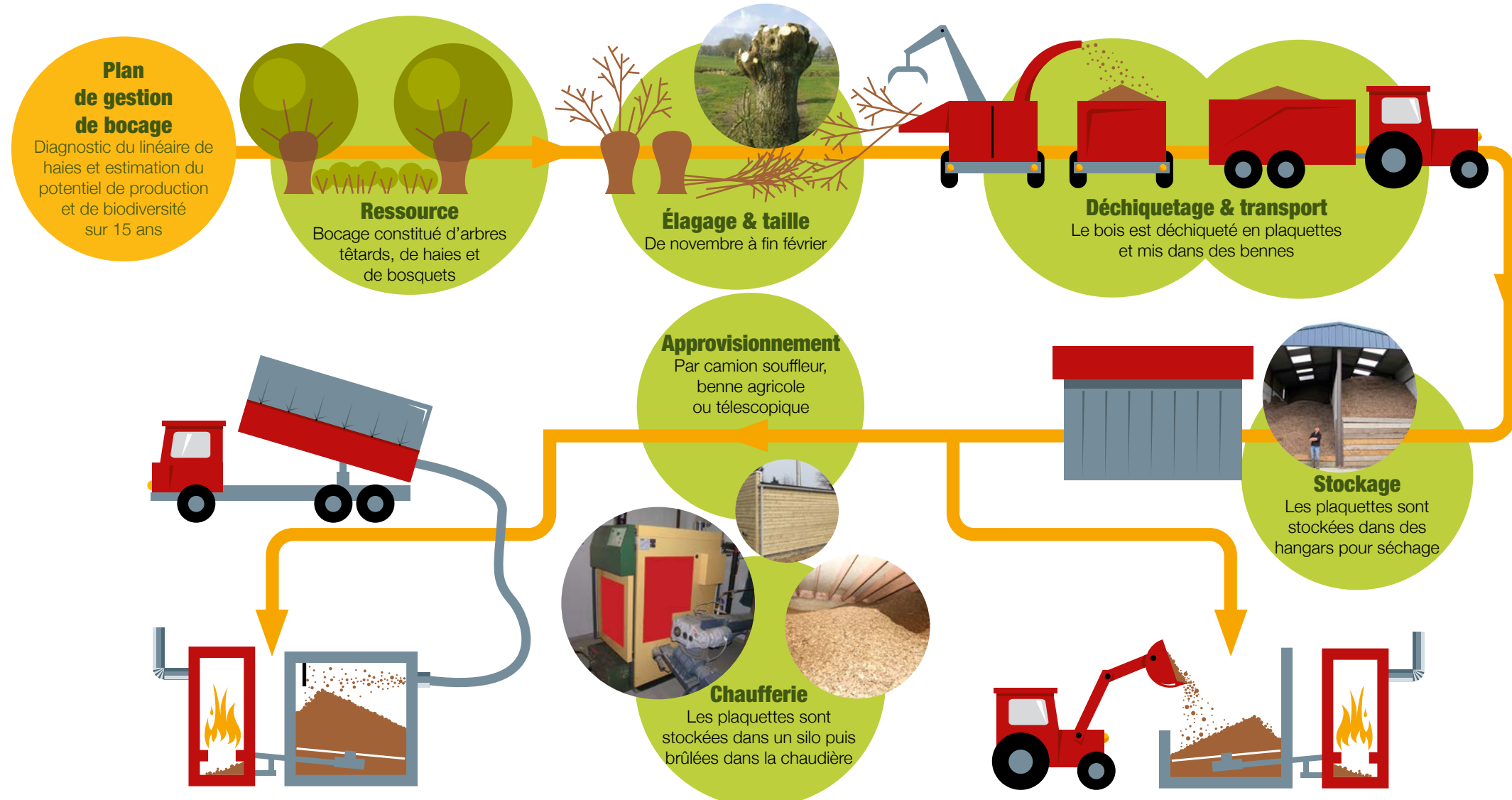
Les démarches à suivre

1. Diagnostic terrain, note d'opportunité.
2. Réalisation d'une étude de faisabilité (estimation des besoins thermiques et de la puissance).
3. Demande de devis auprès des entreprises.
4. Montage du dossier de subvention et envoi à la Région et à l'ADEME avec toutes les pièces (3 semaines avant comité).
5. Passage par trois commissions : Comité de gestion du FRAMEE, commission C8 (air climat territoire) et commission Permanente CP (1 mois après la C8).
6. Après validation du projet par la Région et l'ADEME, réception d'un arrêté relatif à l'attribution de subventions.
7. Envoi de la lettre de démarrage des travaux pour disposer de la 1^{ère} part des subventions (50%).
8. A la fin des travaux : envoi d'un dossier avec toutes les factures.

> Versement 1^{ère} part des subventions

> Versement 2^{ème} part des subventions

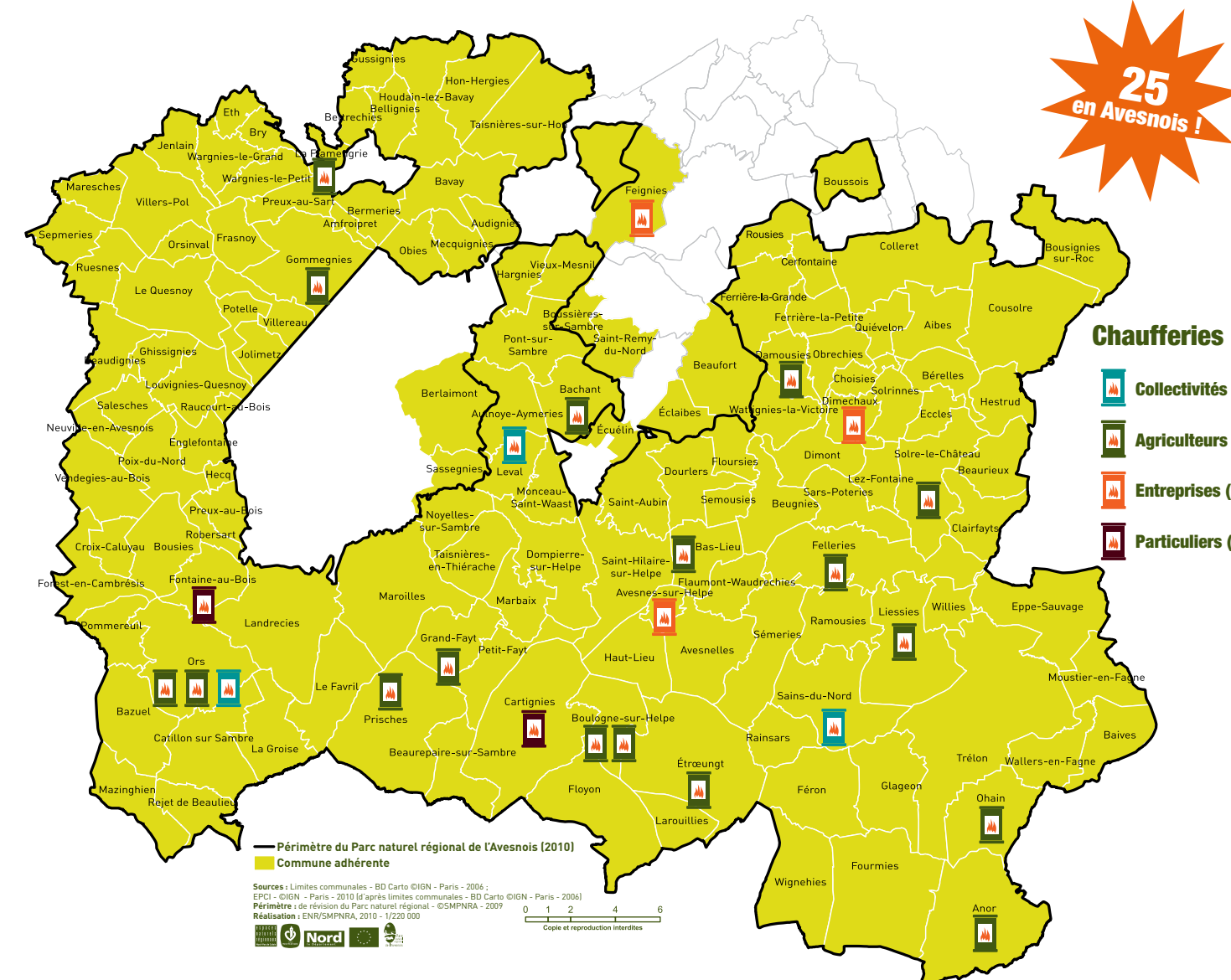
Les différentes étapes de la filière



Données moyennes de production dans l'Avesnois



État des lieux des chaufferies bois déchiqueté (au 10/02/2014)



Édito

La préservation du maillage bocager est l'un des enjeux majeurs du Parc naturel régional de l'Avesnois. Le bocage joue un rôle essentiel sur notre territoire : il participe à l'équilibre écologique, il est un élément paysager de notre patrimoine, il protège les bovins des conditions climatiques, il est un véritable refuge de biodiversité... C'est pourquoi c'est un atout et une richesse pour notre territoire !

Il est bien évident que nous devons trouver un équilibre et que toutes ces fonctions, économiques, environnementales, paysagères doivent cohabiter le plus naturellement possible.

Le Parc cherche à allier l'utilité économique et écologique des haies à travers le développement de la filière bois-énergie. En effet, une requalification de la haie, en lui donnant un intérêt économique direct, encouragera les agriculteurs et les collectivités à préserver le maillage bocager tout en participant au maintien d'un habitat nécessaire à l'amélioration de la biodiversité.

Au final, cette démarche assure la préservation du bocage et du paysage, l'émergence d'une nouvelle filière autour de nouveaux débouchés économiques, l'autonomie des exploitations agricoles, et la création de nouvelles filières courtes favorisant l'emploi local.

C'est dans cette logique que depuis plusieurs années, le Parc accompagne l'installation de chaufferies à bois déchiqueté chez des exploitants agricoles et au sein des collectivités.

Vous découvrez sur le fil des pages, des témoignages, des conseils précieux qui vous donneront une vision d'ensemble de cette filière qui ne demande qu'à se développer.

Bonne lecture.



Paul RAOULT
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois
Maire de Le Quesnoy



La gazette du bocage

La lettre d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois

n°30
Février 2014

Le bocage : une énergie verte !

Lettre d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois Maison du Parc BP 11 203 - 59550 MAROLLES - Tél. : 03 27 77 51 60 - fax : 03 27 77 51 69 - e-mail : contact@parc-naturel-avesnois.fr
Conception et conduite d'opération : Espaces naturels régionaux - Editeur : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois - Coordination : Espaces naturels régionaux.
Directeur de publication : Paul Raoult - Directeur de rédaction : Yvon Brunelle - Coordinateur : Hélène Bertaux - Rédaction : Parc naturel régional de l'Avesnois, Bernard Krieger pour les interviews - Photos : M. Grzeski, F. Le Meur - Réalisation : Parc naturel régional de l'Avesnois



Vous souhaitez vous lancer dans un projet d'installation d'une chaudière bois déchiqueté ? Retrouvez au fil des pages conseils et argumentaires pour vous guider dans vos choix !



« Les communes rurales devraient s'engager »

Jean-Jacques Anceau,
Maire d'Étreungt,
conseiller général du Nord

Maire d'Étreungt, Jean-Jacques Anceau est aussi le représentant de sa commune au sein du Parc depuis sa création.

Le bois énergie issu du bocage est une énergie renouvelable. Pour l'Avesnois, développer cette ressource est-ce une vraie opportunité économique ?

Une opportunité oui, pour sauver le bocage, et lui donner une valeur économique et rendre les agriculteurs plus autonomes énergétiquement.

La haie est un élément majeur de notre territoire, elle contribue aux paysages, à freiner l'érosion des sols... Les agriculteurs d'aujourd'hui sont en pleine évolution. Les exploitations ne cessent de s'agrandir bien souvent au détriment des linéaires de haies.

Si l'on veut que les agriculteurs, en particulier les jeunes, s'y intéressent ils doivent y trouver un réel intérêt.

L'indépendance énergétique est un atout considérable pour faire baisser les charges au sein des exploitations.

Comment peut-on faire pour passer d'un stade expérimental à un développement ayant un réel impact sur le territoire ?

Aujourd'hui, le Parc et la Région Nord-Pas de Calais se sont lancés dans le développement de cette filière, mais beaucoup reste à faire. Pourtant, cette richesse issue du bocage est là, disponible, renouvelable et proche. Mais voilà, au niveau des communes, pour faire décoller la filière, il faut poursuivre nos efforts de sensibilisation (communication, visite d'installations, aides...) auprès des élus et agriculteurs pour créer une véritable dynamique partagée.

Nous devons impliquer les élus dans la dynamique émergente, pour que les communes montrent l'exemple en investissant, comme la commune d'Ors qui a installé un micro-réseau de chaleur pour alimenter ses bâtiments communaux.

Comment lever les freins ?

Il faut attaquer sur plusieurs fronts et sensibiliser tous les maillons de la chaîne.

Le décideur, nous devons le sensibiliser pour qu'il ait conscience que le maintien du bocage passe par le bois énergie. Nous devons porter la bonne parole auprès des chauffagistes du territoire pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de ce mode de chauffage économique et écologique.

Il nous faut surtout travailler pour organiser l'approvisionnement afin de rassurer les clients dans la durée.

Et les documents d'urbanisme ne peuvent-ils pas donner le coup de pouce ?

La protection du bocage, le classement des haies, les plantations, tout le monde a compris. Mais aujourd'hui on fait des bâtiments « HQE » fonctionnant à l'énergie fossile, ce qui n'est pas logique. Pour moi, le monde agricole et les communes rurales isolées devraient s'engager et montrer l'exemple.

Nous devons mieux communiquer sur cet atout local et réfléchir pour lancer un plan stratégique en accord avec le Conseil Régional qui est investit dans ce dispositif et qui octroie des aides à l'investissement. Lancer un appel à projet, permettant de financer plusieurs chaudières par an en Avesnois, par exemple, pourrait être une bonne idée !

Partenaires du Parc



« Notre démarche est liée à notre métier : le travail du bois »
Jacques Semaille, gérant d'entreprise de pompes funèbres

Implantée historiquement à Onnaing, l'entreprise s'est aujourd'hui agrandie et compte cinq autres antennes, dont quatre en Avesnois.

Dans quatre de ses structures, Jacques Semaille a installé des chaudières à bois déchiqueté.

Pourquoi cette démarche ?

En 1956 mon père avait fondé, dans le Cambrésis, une entreprise de menuiserie ébénisterie, fabriquant occasionnellement des cercueils. Quand j'ai rejoint l'entreprise, avec mon CAP d'ébéniste, on a créé une SARL orientée vers l'activité de pompes funèbres, tout en gardant notre métier initial. Nos racines, c'est le bois et on a toujours, par souci d'économie, brûlé nos déchets pour chauffer nos ateliers anciennement avec des poêles classiques.

Depuis quand avez-vous des chaudières à bois déchiqueté ?

À Onnaing, cela fait quatre années, à Avesnes-sur-Helpe et Marly, depuis plus d'un an (pour Avesnes, avant, nous étions au gaz pour le magasin et l'habitation tandis que les salons funéraires étaient à l'électricité). Une quatrième chaudière vient d'être installée à Feignies. Cette dernière pourrait également profiter aux deux locaux commerciaux et à l'appartement qui sont actuellement au gaz.

Donc, vous broyez vos propres déchets ?

Oui, on broie nos déchets de menuiseries, les copeaux et les parties non utilisées par les planches. Pour Onnaing et Marly, nous sommes en auto production... À Beaudignies, je dispose d'une grange où je fais sécher les plaquettes provenant de mes propres haies ou d'agriculteurs, en fonction de nos besoins. Pour le broyage et le transport, je travaille avec une société extérieure.

Quel est l'intérêt de ces investissements ?

L'entreprise est indépendante pour ses quatre sites. L'activité bois de chauffage permet aussi d'assurer du travail en périodes creuses. La technique assure une chaleur constante dans nos différents sites.



« On devrait diviser par deux nos factures »
Elisabeth et Jacques Tondeur propriétaires de gîtes Panda

Elisabeth et Jacques Tondeur ont décidé d'investir dans une chaudière à bois déchiqueté. L'installation, inaugurée en avril après seulement trois semaines de travaux, assure chauffage et eau chaude à leur habitation et à leurs deux gîtes Panda.

Pourquoi cet investissement ?

Avant, on était au fuel. La chaudière était en bon état mais on voulait en finir avec une consommation de 6 000 litres par an. Et on ne voulait plus utiliser d'énergie fossile. Les aides disponibles auprès de la Région et de l'ADEME nous ont fait prendre la décision mi-2012 et c'est Florian Le Meur, chargé de mission au Parc, qui nous a épaulés dans la construction du projet et qui s'est occupé du dossier de subvention.

Combien, cela vous a-t-il coûté ?

L'investissement global représente 47 600 euros, pour la chaudière et son bâtiment. Nous avons bénéficié d'une subvention à hauteur de 50 % du prix hors taxe par la Région. Sans cette aide, j'insiste, on ne l'aurait pas fait. On a contracté un prêt qui sera remboursé dans dix ans grâce aux économies de matières premières.

Quelle économie attendez-vous ?

On verra dans un an, mais la prévision c'est de diviser par deux nos factures de chauffage. S'il y a un surcoût lié à l'abonnement à l'électricité et à l'entretien, les gains en performance et en régulation le compensent.

Où vous approvisionnez-vous ?

Notre particularité, c'est de ne pas être nous mêmes producteurs de bois. Pour l'instant, une société nous livre avec une remorque « soufflante ». Le premier plein, soit 30 m³, nous a coûté 1 066 euros. S'il y avait une source d'approvisionnement plus proche, c'est sûr qu'on ferait des économies sur le transport.



« Je fournis en chaleur mes deux voisins »
Avit Delivryne, agriculteur à Bachant

Avit Delivryne est le premier agriculteur de l'Avesnois à avoir investi dans un mini-réseau de chaleur dont bénéficient ses deux voisins.

Décrivez-nous votre installation ?

Elle date de septembre 2009. Ma chaudière assure le chauffage et l'eau chaude de mon habitation; le chauffage chez l'une de mes voisines; ainsi que le chauffage et l'eau chaude chez un autre voisin. Avec eux, j'ai passé un contrat de dix ans par lequel je m'engage à leur fournir la chaleur toute l'année et eux à me l'acheter. Ce contrat a été fait par mon expert comptable et un juriste. Il a été validé par le Parc qui a monté le projet.

Pourquoi ce projet ?

Ma chaudière au fuel avait 25 ans et pour ma cheminée insert, j'utilisais le bois bûche de mes charmes têtards. Un voyage d'études, organisé par le Parc sur le thème des énergies renouvelables, m'a lancé dans ce projet. Seul, c'était lourd. Mais, en réseau, avec mes voisins immédiats et sans traverser le domaine public, c'était jouable. La chaudière, le réseau et le stockage ont coûté 80 000 euros environ avec une participation à hauteur de 50 % du dispositif ADEME/Région.

Bientôt quatre ans, quel bilan faites-vous ?

Le système donne satisfaction. La chaudière programmable assure une température constante. Elle gère les demandes. Grâce à un échangeur, nos trois réseaux restent indépendants et les réglages sont individuels. Je possède trois à quatre kilomètres de haies bocagères. Je fais broyer par une entreprise extérieure et je ne prélève qu'en fonction de nos besoins, environ 120 m³ par an. Mais, je pourrais en produire plus. En sept ans, l'investissement devrait être amorti.



« Plus de confort et pas de contrainte »
Mariëna Reczynski, voisine de M. Avit Delivryne

A ce dispositif, la voisine d'Avit Delivryne ne voit que des avantages : « A la différence du fuel ou du gaz, le système assure une chaleur régulière. C'est vraiment du confort. En outre, je n'ai pas à m'occuper de la chaudière, de son approvisionnement, de l'entretien, c'est mon voisin qui assure tout. J'ai juste à surveiller la régulation et un témoin lumineux qui s'allume quand la chaudière s'arrête. Côté consommation, j'y gagne. En 2009, j'en avais pour 2000 euros de fuel par an. En 2012, j'ai payé 1300 euros dans le cadre du contrat ».

Deux communes s'engagent dans une énergie renouvelable bocagère



Jacky Duminy, Maire d'Ors, à l'initiative du premier micro réseau de chaleur communal en Avesnois.

En quoi consiste l'opération ?

Il s'agit de remplacer les trois systèmes actuels, vieillissants, pas très performants et fonctionnant au gaz ou à l'électricité, des énergies qui sont de plus en plus coûteuses. La chaufferie et sa réserve de bois seront installées dans un petit bâtiment servant actuellement de débarras, juste derrière l'ancien presbytère transformé en salle pour les associations. Elle fournira en énergie ce dernier, ainsi que la mairie, en face, et la salle des fêtes. En passant sous la route et la place, un réseau de chaleur a été créé. Les travaux ont commencé fin septembre et le système est aujourd'hui opérationnel.

D'où viendra le combustible ?

La commune, qui s'était opposée au remembrement dispose de ce fait d'un bocage préservé avec un important linéaire de haies. Nous avons sollicité les agriculteurs de la commune afin de bénéficier de ressource en plaquettes. C'est pour eux l'occasion de valoriser économiquement leurs haies. De plus, ce nouveau mode de chauffage au bois déchiqueté participe à la préservation des haies et de surcroît à celle de la biodiversité du territoire.

Pour la commune, toutes les conditions étaient donc réunies ?

Oui ! On avait tout pour que le conseil municipal prenne cette décision : des haies, des agriculteurs prêts à s'engager, un chauffage à harmoniser, l'opportunité des aides...

On tenait aussi à s'inscrire dans la dynamique du Parc qui cherche à valoriser cette filière, qui contribue à préserver l'identité de notre territoire.

Et l'impact financier ?

Pour l'instant, on dépense 7 018 euros par saison pour les dépenses énergétiques. On attend une économie de 2 578 euros, soit une facture diminuée de 37 %. L'investissement s'élève, lui, à 109 808 euros HT mais avec les subventions de la Région/ADEME (61 906 €) et du programme LEADER (23 060 €), la participation de la commune devrait se monter à 24 841 euros.



Leval : la première école de l'Avesnois chauffée au bois déchiqueté

La commune de Leval a construit un nouveau groupe scolaire. Dès le début, la commune a inscrit ce projet dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Soucieuse de faire des économies et de créer un bâtiment confortable et sain, la commune s'est engagée dans la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) qui préconise plusieurs actions permettant d'atteindre des objectifs environnementaux.

Naturellement, au moment de choisir un mode de chauffage, la commune a souhaité utiliser une énergie renouvelable locale, est s'est ainsi tournée vers le bois énergie. L'école est alimentée par une chaudière au bois déchiqueté qui produit une chaleur douce et constante.

Aujourd'hui les élèves ont intégré l'école, ravis et la commune devrait, quant à elle, faire de réelles économies d'énergie. Un exemple à suivre !

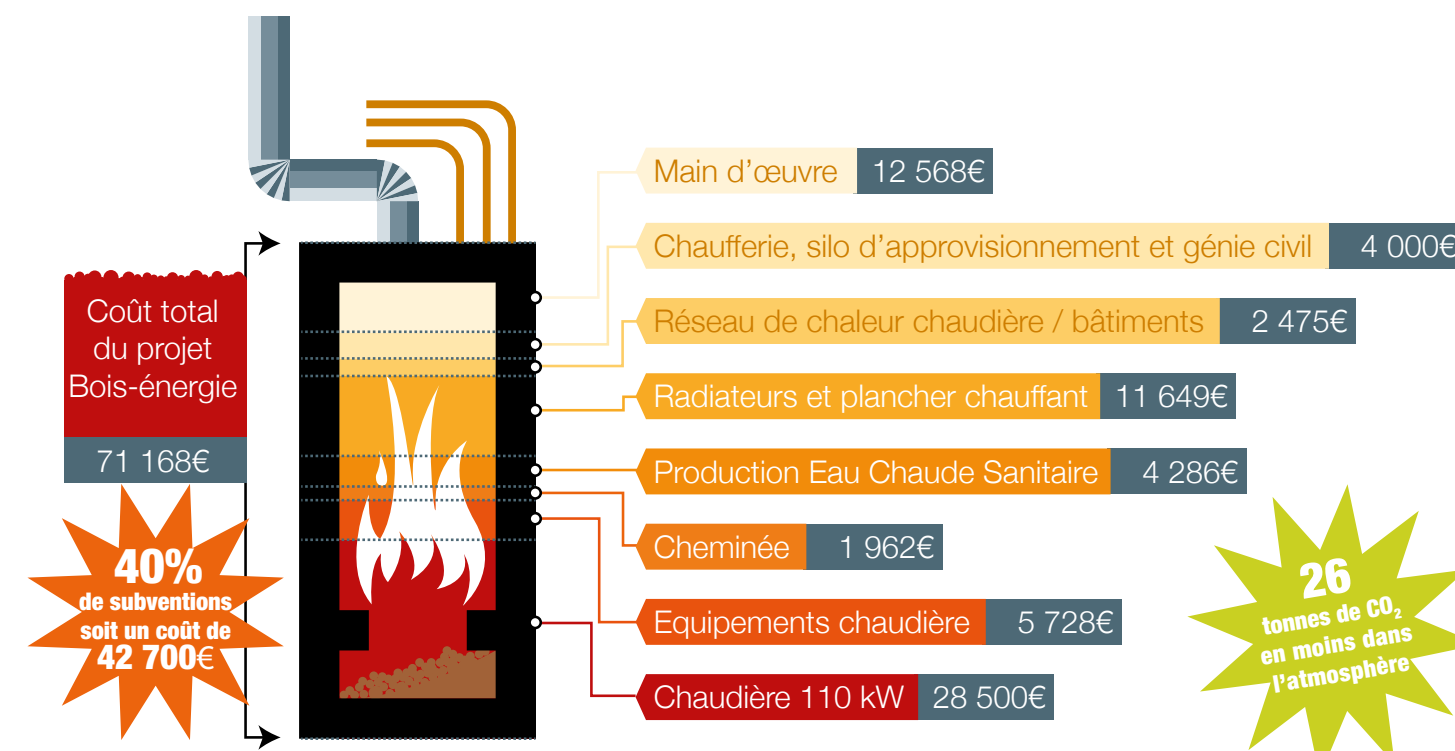


Avec l'augmentation continue des cours des énergies fossiles et fissibles, l'utilisation de la ressource bois issue du bocage devient très intéressante. L'installation d'une chaudière à bois déchiqueté à la place d'une chaudière fioul ou gaz, permet de réaliser des économies annuelles sur la part du combustible, de valoriser une ressource locale, de créer des emplois locaux (3 à 4 fois plus que les filières gaz et pétrole), de réduire les émissions de CO₂ et de favoriser le maintien du bocage.

Donner un intérêt économique direct aux haies encouragera les agriculteurs, les collectivités et les particuliers à conserver leur bocage et permettra une plus grande indépendance énergétique. De plus, laisser monter les haies basses en haies hautes augmentera la biodiversité du bocage.

Étude financière pour un projet communal

Emprunt bancaire : 42 700 euros (taux à 3,5% TAEG sur 7 ans)



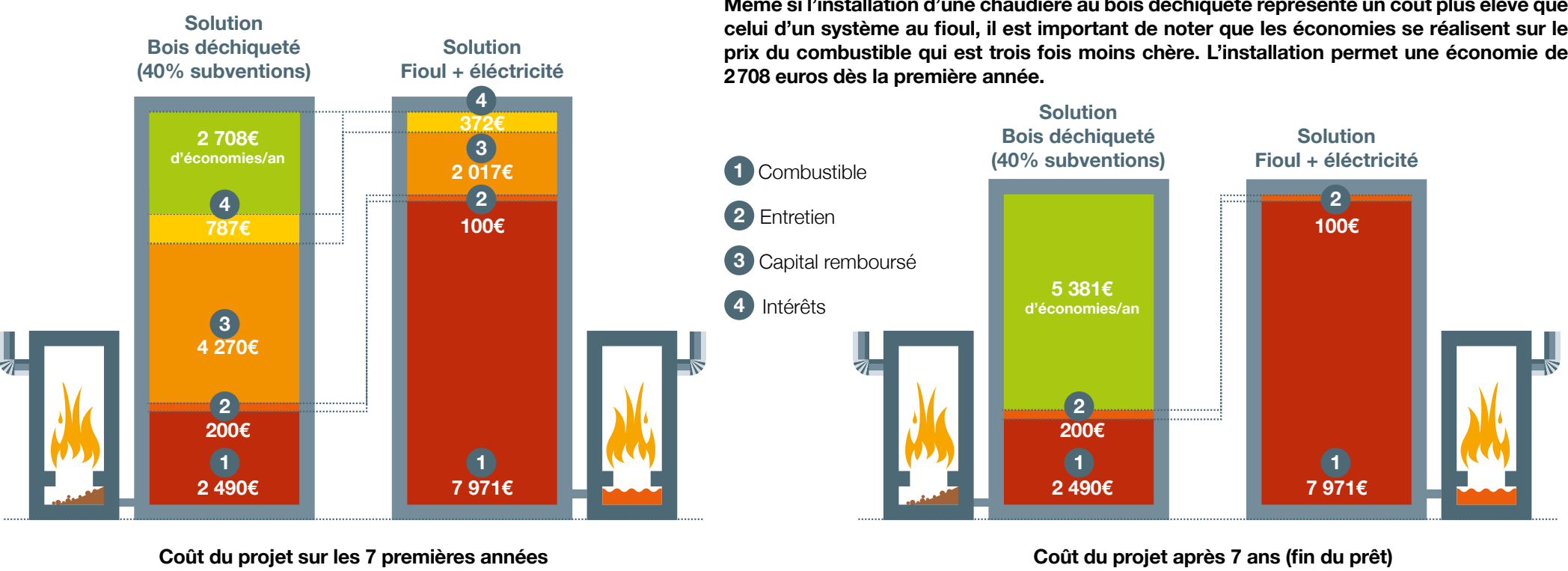
Extrait d'une étude réalisée par l'ingénierie du Parc en 2013.
Objectifs : production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire pour une mairie et un groupe scolaire à l'aide d'une chaudière fonctionnant au bois déchiqueté.

26 tonnes de CO₂ en moins dans l'atmosphère

Ce projet de 71 168 euros bénéficie de 40% de subventions soit au final un coût de 42 700 euros. La solution alternative fioul + électricité n'aurait coûté que 20 170 euros. Mais même avec un surcoût de 22 530 euros l'opération bois déchiqueté offre une rentabilité dès la cinquième année, car le coût du combustible est 3 fois moins chère.

Comparatif d'installation bois déchiqueté/fioul

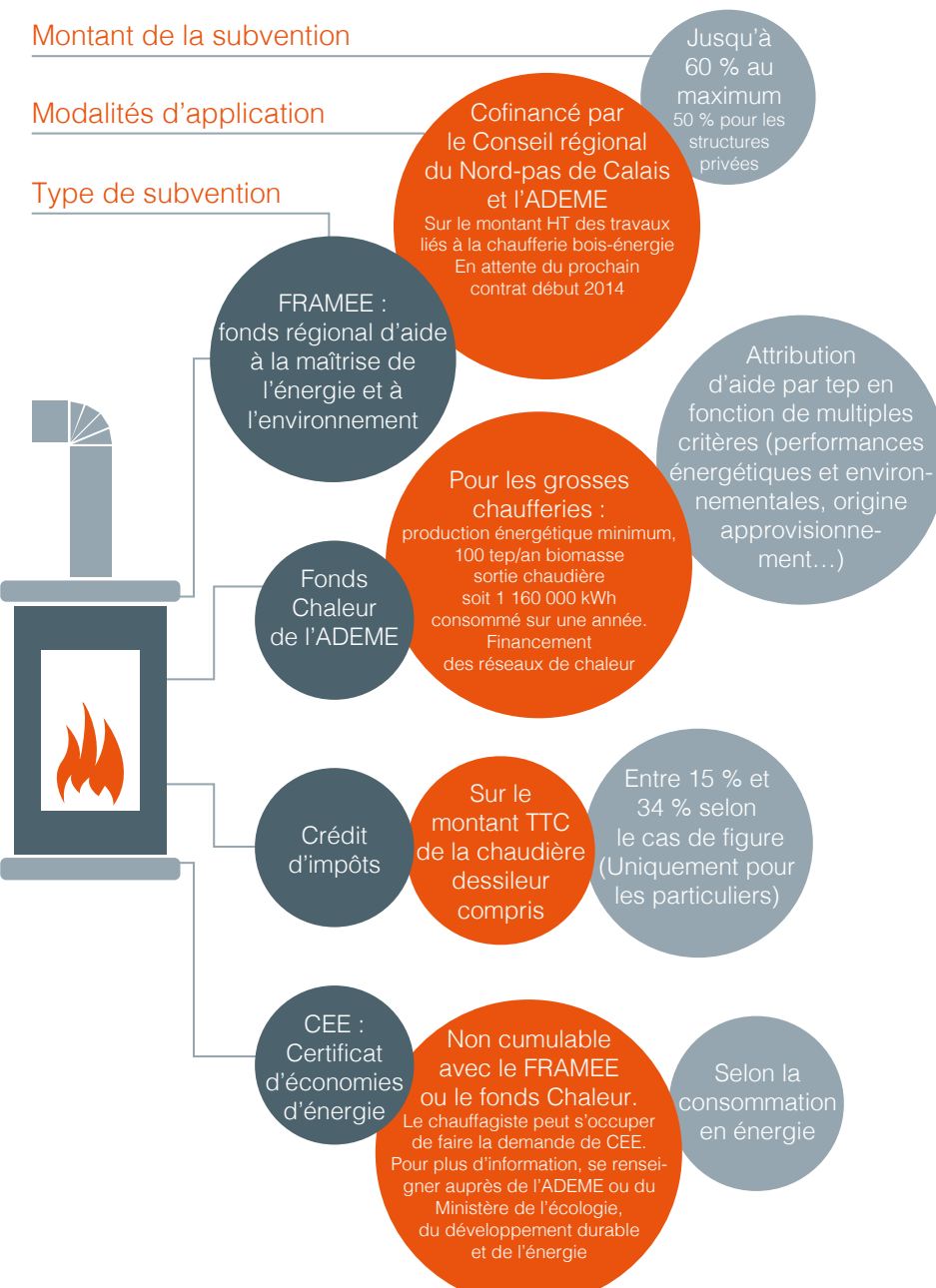
Une installation plus coûteuse mais un combustible bon marché !



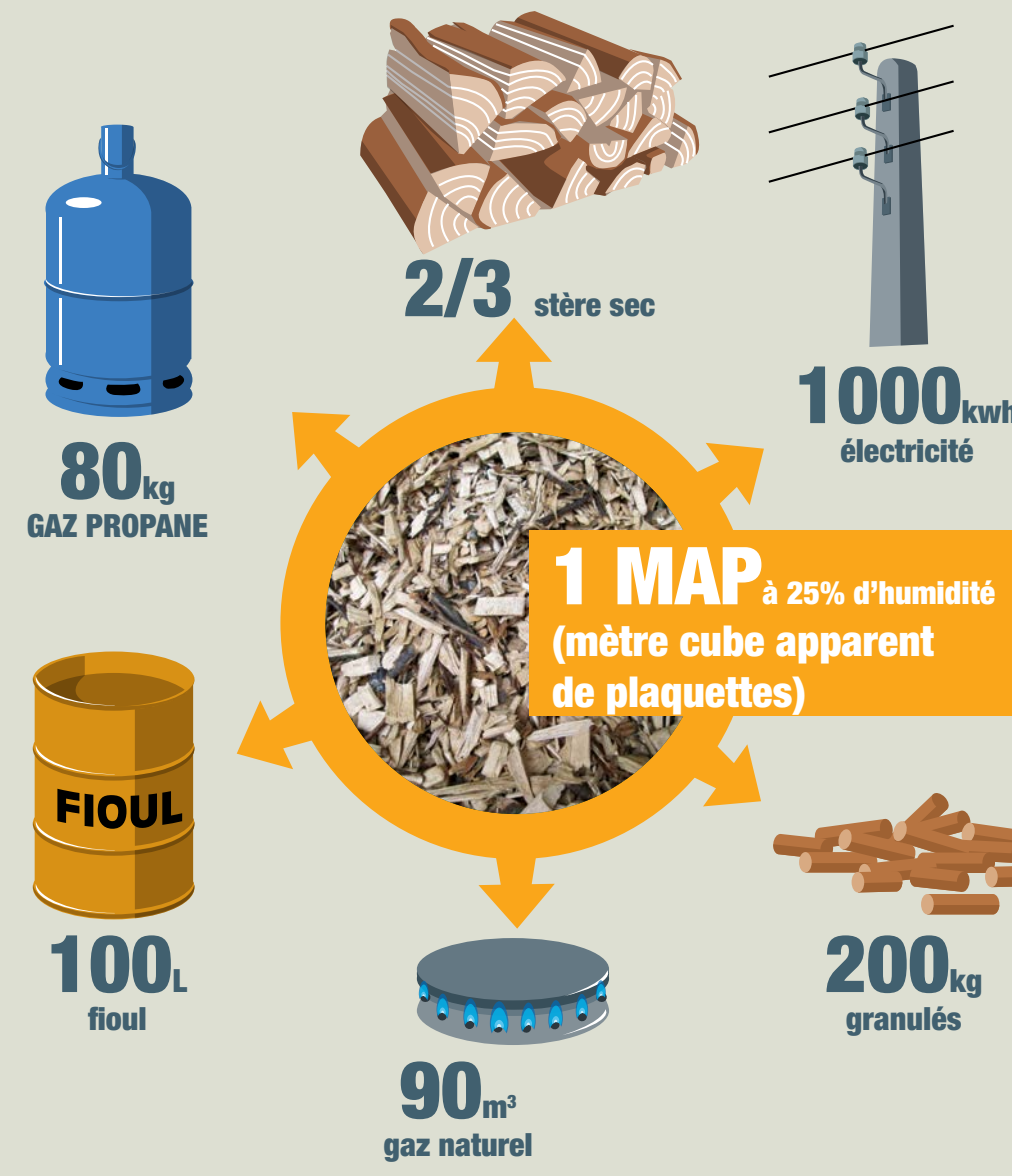
Même si l'installation d'une chaudière au bois déchiqueté représente un coût plus élevé que celui d'un système au fioul, il est important de noter que les économies se réalisent sur le prix du combustible qui est trois fois moins chère. L'installation permet une économie de 2 708 euros dès la première année.

- 1 Combustible
- 2 Entretien
- 3 Capital remboursé
- 4 Intérêts

Types de subventions

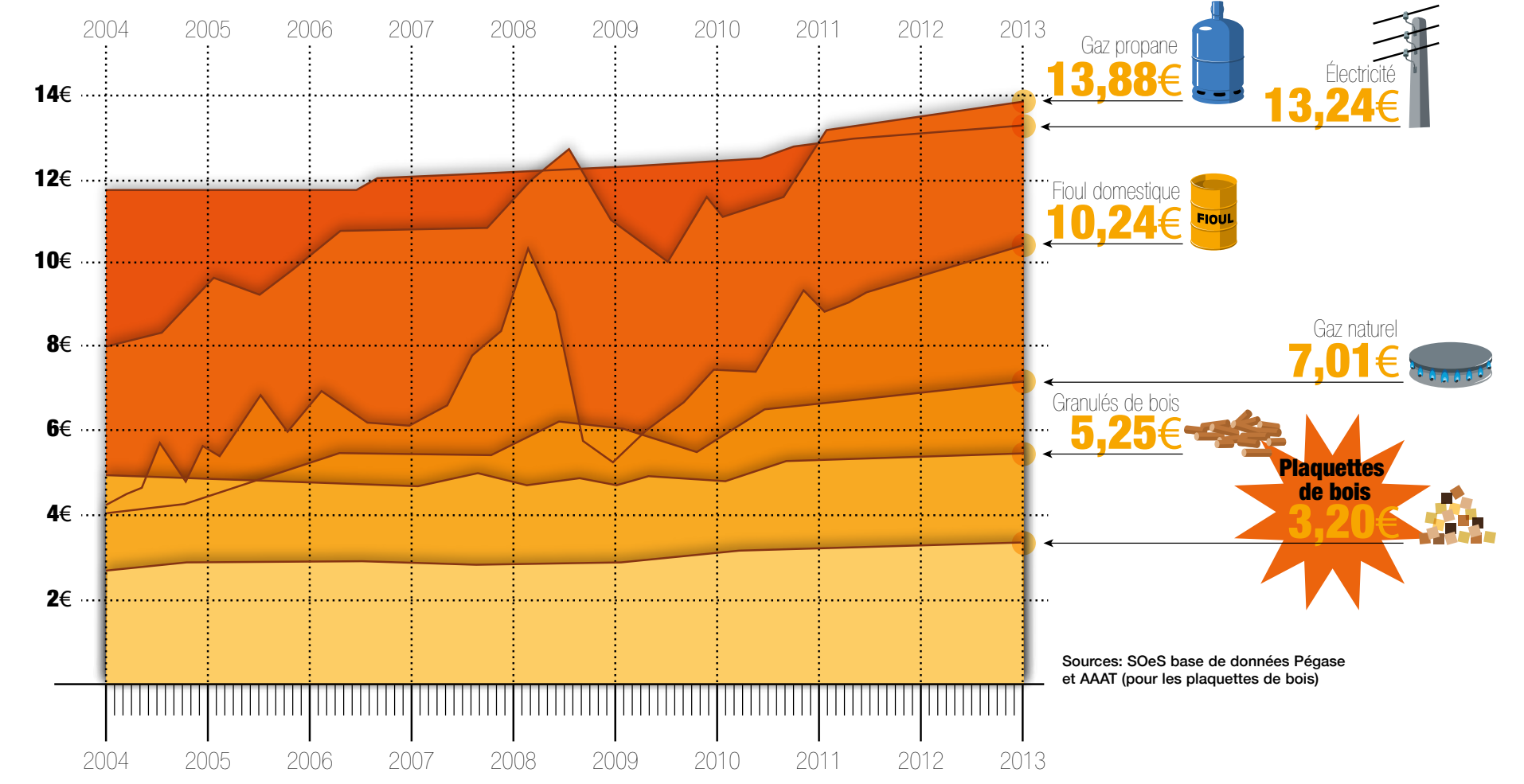


Équivalences énergétiques simplifiées



Évolution du coût des combustibles

(en centimes d'euros TTC / kWh)



Sources : SoeS base de données Pégase et AAAT (pour les plaquettes de bois)